

PROGRAMME FORMATION

CURSUS COMPLET – 20 jours en 8 Modules

Formation au Coaching des Individus, des Équipes et des Organisations

Programme de la formation : Cursus Activision CIEO - Formation au Coaching des Individus, des Équipes et des Organisations - Cycle certifié Level 1 et 2.

Objectifs :

- Acquérir les compétences du coach professionnel et de l'accompagnateur selon les référentiels ICF,
- Bénéficier d'un entraînement pratique intensif avec supervision et mentoring,

Ce cursus de formation Activision Coaching Institute permet d'obtenir :

- La certification Level 2 – cette certification ICF s'obtient à l'issue du cycle complet et sous réserve de réussite à l'ensemble des épreuves exigées par ICF.

Le coaching professionnel permet au (à la) client(e) de faire émerger des solutions ou des options de changement face à une ou des problématique(s) professionnelle(s). Le(la) coach(e) accompagne le (la) client(e) dans l'exploration et l'expérimentation de nouveaux comportements, de nouvelles pratiques, ou d'options applicables sur des situations concrètes. Le(la) coach(e) s'appuie sur le potentiel et les ressources du (de la) client(e). Il reste centré sur les demandes et les objectifs du (de la) client(e).

Les activités du (de la) Coach(e) Professionnel(le) sont :

- ✓ Coaching interne ou externe,
- ✓ Coaching individuel,
- ✓ Coaching d'équipes,
- ✓ Coaching d'organisations,
- ✓ Coaching de transformations,

Le(la) coach(e) accompagne un(e) client(e), individu ou équipe, en installant un cadre déontologique et professionnel, propice à créer une relation de confiance qui favorise en toute sécurité pour le(la) client(e) la réflexion et la mise en action en lien avec les objectifs définis au préalable.

Le(la) coach(e) peut intervenir en tant que salarié(e) ou indépendant(e) :

- Salarié(e) d'un cabinet de coaching, d'accompagnement du changement ou de conseil,
- Salarié(e) d'une organisation en tant que coach(e) interne, DRH-coach(e), manager-coach ou coach(e) accompagnateur du changement,
- Coach(e) professionnel(le) ou praticien-coach indépendant(e) avec sa propre structure (auto-entrepreneur(se) ou société) ou en regroupement professionnel avec des confrères sous différentes formes (réseau, coopérative ou société).

Publics visés :

Cette formation concerne essentiellement des métiers ayant une dimension interrelationnelle, comme les métiers de l'encadrement, de la coordination, de la formation, des relations commerciales, des Ressources Humaines, du conseil et plus généralement les métiers de l'entreprise du secteur tertiaire et de l'industrie, mais aussi les services publics, collectivités et organisations à but non lucratif ou non gouvernementales.

Prérequis - Niveau de connaissance requis :

Les prérequis pour accéder à cette formation sont des aptitudes à l'écoute et à la communication, à l'organisation et à l'animation de groupes, aux relations interpersonnelles. Ces prérequis sont évalués par un questionnaire à compléter suivi d'un éventuel entretien avant inscription.

Durée :

La formation se déroule sur 20 jours, répartis en 8 modules de 2 à 3 jours chacun, étalés sur une période de 8 à 9 mois. Cette formation se déroule dans un format présentiel. En fonction des conditions sanitaires, celle-ci pourra être proposée/dispensée, en formule mixte ou en format distanciel.

Horaires de Formation :

Les formations ont lieu de 9h à 17h30, en semaine.

Modalités et délai d'accès :

L'accès à la formation se fait après réception du questionnaire de motivation et d'un éventuel entretien individuel avec un membre de notre équipe pédagogique.

Les inscriptions sont possibles jusqu'au jour du démarrage et dans la limite de 16 participants par promotion.

L'inscription sera prise en compte à réception du bulletin d'inscription dûment rempli, signé et portant le cachet commercial en cas d'inscription par une entreprise.

Date des cursus :

Les dates des cursus sont disponibles sur le site www.activision-coaching.com.

Méthodes mobilisées et modalités d'évaluation (Cursus CIEO Level 2)

Les moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre

- Un programme orienté sur l'acquisition de la posture et des compétences du coach professionnel selon les référentiels ICF,
- Une approche pragmatique enrichie de l'apport des formateurs-coachs, tous praticiens expérimentés et certifiés ICF,
- L'intégration des principaux concepts, techniques, outils et postures permettant d'exercer le métier de coach,
- Un entraînement pratique avec supervision et mentoring individuel et collectif,
- Des travaux en groupe de pairs intersessions,
- Une incitation à coacher le plus rapidement possible avec un stage terrain supervisé.

Modalités de contrôle des compétences acquises et d'obtention de la certification Level 2:

Les Compétences attestées :

1. **Connaissance des fondations et du cadre d'intervention du coaching** : règles déontologiques énoncées et respectées, enjeux explorés et indicateurs de réussite établis, contrat de séance établi.
2. **Connaissance du déroulement d'une mission de coaching et/ou d'accompagnement** : exploration du contexte et des besoins du client, formalisation d'une proposition, contractualisation des modalités d'intervention et des conditions financières et logistiques, conduite du processus de coaching ou d'accompagnement et conclusion de la mission.
3. **Maitrise du déroulement d'un processus de coaching individuel** : cadre de la relation maîtrisé, accueil, posture de coach, présence, écoute, encouragement, élaboration d'un plan d'action et suivi de sa mise en œuvre en partenariat avec le client.
4. **Maitrise du déroulement d'un processus de coaching d'équipes** : compréhension des spécificités du coaching d'équipe et de la posture du coach d'équipe, de maturité d'équipe, utilisation de grilles de diagnostic et d'analyse de la demande d'une équipe, analyse de la maturité d'une équipe, application des principes du coaching et de l'accompagnement collectif.
5. **Maîtrise pratique du déroulement d'une séance de coaching** et mise en pratique des compétences relationnelles du coaching: contrat de séance établi, séance conduite en questionnant avec pertinence, utilisation d'une ou plusieurs grilles ou approches, facilitation d'options, d'actions et mise en œuvre. Facilitation de la réussite du (de la) client(e) : facilitation des prises de conscience, de l'émergence de pistes et de plans d'action, prise en compte du suivi des progrès, responsabilisation et renforcement de l'autonomie du (de la) client(e). Maitrise de la conclusion de la séance, renforcement de la responsabilisation.
6. Capacité à mettre en œuvre les compétences de coach professionnel en situations avec des clients.
7. Capacité réflexive sur sa pratique et sur l'élaboration d'une pensée propre sur le métier de coach professionnel et d'accompagnateur :
8. Capacité à exercer le métier de coach et d'accompagnateur de manière pérenne : Identifier sa cible et définir son offre, commercialiser, conduire et piloter ses missions, élaborer sa stratégie marketing et son plan de communication.

Le contrôle de l'acquisition de ces compétences se fait selon deux modalités :

- **en continu pendant toute la formation** et les activités demandées en intersession
- **via un examen de certification en fin de parcours**, comportant plusieurs épreuves :
 - o un Mémoire réflexif sur son stage et sa pratique,
 - o un test écrit composé de questions sur le cadre et la déontologie du coaching et de questions sur des situations de coaching
 - o une épreuve orale d'identité et de présentation de l'approche personnalisée du métier
 - o une épreuve orale de mise en situation de coaching réel avec un client devant un jury

<u>Compétences évaluées</u>	<u>Modalités de contrôle</u>
1. Connaissance des fondations et du cadre d'intervention du coaching	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux dirigés et études de cas pratiques pendant les séquences de formation et en groupes de pairs - Supervision et mentoring du stage terrain - Test final écrit sur les connaissances - Mémoire réflexif de fin de parcours incluant une auto-évaluation critique des compétences
2. Connaissance du déroulement d'une mission de coaching et/ou d'accompagnement	
3. Maîtrise du déroulement d'un processus de coaching individuel	
4. Maîtrise du déroulement d'un processus de coaching d'équipes et pratique des compétences relationnelles du coaching	
5. Maîtrise pratique du déroulement d'une séance de coaching	<ul style="list-style-type: none"> - Études de cas de coaching - Exercices pratiques et séquences de coaching observées avec feedbacks personnalisés délivrés par les formateurs - Épreuve orale finale devant jury
6. Capacité à mettre en œuvre les compétences de coach professionnel en situations avec des clients	
7. Capacité réflexive sur sa pratique et d'élaboration d'une pensée propre sur le métier de coach professionnel et d'accompagnateur	<ul style="list-style-type: none"> - Mémoire réflexif de fin de parcours incluant une auto-évaluation critique des compétences
8. Capacité à exercer le métier de coach et d'accompagnateur de manière pérenne : Commercialiser, conduire et piloter ses missions	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle continu, travaux dirigés et mise en situation dans un module dédié - Épreuve orale d'identité et de présentation de son approche personnalisée du métier

A l'issue du parcours et des épreuves de certification finales, et sous réserve de succès à toutes les épreuves, vous obtiendrez la certification Level 2, reconnue au niveau international.

Suivi de la réalisation de la formation :

Le stagiaire signe, tout au long du parcours de formation :

- Une feuille de présence (répartie par demi-journée, par module),
- Une feuille de présence « Groupe de Pairs », pour toutes les réunions des groupes de pairs,
- Une feuille de présence pour les heures de mentoring individuelles.

Modalités d'obtention de la certification Level 2:

L'obtention de la certification est liée à un certain nombre de *conditions préalables* comme la présence durant les modules et les heures de travaux dirigés en groupes de pairs qui font parties intégrantes de la formation, à la réalisation de travaux et stage demandés par l'équipe pédagogique pendant la formation, à la réussite des épreuves de certification et au paiement complet de la formation.

Les Conditions préalables à l'obtention de la certification sont :

Notre cursus de formation complet accrédité Level 2 permet aux participants d'acquérir une certification de coach(e) professionnel(le) après avoir :

- ✓ Participé à toutes les journées de formation et de mentoring des Parties I et II,
- ✓ Effectué les travaux personnels et de groupe demandés,
- ✓ Réalisé au moins un processus de coaching avec un(e) client(e),
- ✓ Élaboré un Mémoire de certification selon les critères demandés,
- ✓ Réussi l'examen écrit et la session orale d'évaluation des pratiques de coach,
- ✓ Démontré d'un certain nombre d'heures de pratique,

Si le(la) candidat(e) décide de ne pas présenter l'une ou l'autre des épreuves d'ici la fin du programme ou si l'une des épreuves n'était pas validée par le jury, le(la) candidat(e) aura la possibilité de la présenter à nouveau dans un délai maximum de 1 an après la fin du programme sous réserve de s'acquitter des frais correspondants (nous consulter pour le détail).

Coordonnées du contact organisme :

Le contact chez Variations International est Sophie Remy

✉ sremy@variations.fr

☎ 01 56 53 52 02

Votre Responsable Pédagogique Principale

Votre Responsable Pédagogique Principale est Denise Sin Blima

✉ dsinblima@variations.fr

☎ +33 (0)6 86 87 22 91

Coach certifiée MCC, consultante et formatrice, Denise est responsable pédagogique et formatrice des programmes Activision en France.

Denise pratique le conseil et le coaching depuis 2000, après avoir exercé les fonctions de Directrice Commerciale et Marketing dans le secteur des services informatiques pendant 10 ans.

Denise accompagne des dirigeants, des managers et leurs équipes dans des contextes de changement pour leur permettre de réussir leurs projets de transformation. Elle intervient notamment dans le développement des compétences managériales, de la transversalité et de la créativité, du travail collaboratif. Elle anime également des ateliers de développement du leadership au féminin.

Titulaire d'une maîtrise de Gestion Paris Dauphine et d'un DESS de Commerce Extérieur Paris II, Denise est certifiée Process Communication Model Coaching (PCM) et Team Management System (TMS) et formée à l'approche systémique.

Denise est coach certifiée MCC (Master Coach Certified) et ACTC (Advanced Certification in Team Coaching) par International Coaching Federation (ICF) et a plus de 4000 heures de pratique en coaching individuel et coaching d'équipes.

Formée à la pédagogie Activision de formation de coaches, Denise est conseillère pédagogique et formatrice sur la formation Coaching d'Activision de formation de coaches.

Denise est également Superviseur. Elle accompagne des coachs en mentoring et en supervision individuelle et collective.

D'autres intervenants sont amenés à intervenir durant les modules.

Les noms de ces derniers sont listés dans le mail d'invitation adressé, sous forme d'un courriel, à tous les participants quelques jours avant le début de chaque module.

Tarif :

Le tarif entreprise : 11 990 € HT.

Modalités de paiement et conditions financières en cas de cessation anticipée de la formation :

Les modalités de règlement sont les suivantes : le paiement d'un acompte de 30% du prix HT de la formation. Le solde sera dû au démarrage de la formation.

Sauf convention contraire, le paiement doit être effectué par le Client, au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de la facture. Le règlement s'effectue soit par virement bancaire soit par chèque à l'ordre de Variations International.

En cas de prise en charge par un OPCO, il appartient au client de gérer la relation avec l'OPCO et de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme concerné.

En cas d'annulation moins de 14 jours calendaires avant la date du premier module de la formation, le montant reste dû en totalité.

Pour être prise en compte, toute demande d'annulation doit être effectuée par écrit.

Toute formation à laquelle le(la) participant(e) ne s'est pas présenté ou n'a assisté que partiellement est due en totalité.

Accessibilité aux personnes handicapées :

Toutes nos formations ont lieu dans des lieux spécialement dédiés à la formation professionnelle et prédisposés pour accueillir des personnes handicapées.

Nous sommes à l'écoute des personnes en situation de handicap souhaitant suivre notre cursus, nous mettrons tout en œuvre pour trouver la meilleure solution pour eux.

Formation au Coaching des Individus, des Équipes et des Organisations

Déroulé de la Formation

MODULE 1 : Approche et outils de base du coaching individuel (3 jours)

Introduction : Présentation du cursus pédagogique et du processus de certification ICF - Définition du coaching et différence avec mentoring, consulting, thérapie...

Rôle et les compétences du coach

- Professionnalisme et Éthique
- Les 8 compétences clés du coach selon le référentiel d'ICF
- Développer la « Coach Attitude »

Analyser la demande du client et définir un contrat de coaching : outils et pratique

- Grille d'analyse de la demande
- Explorer les éléments du contrat de coaching : objectifs, indicateurs, enjeu
- Développer ses compétences d'écoute et de questionnement

Mises en pratique à effectuer tout au long du cycle :

- ✓ « **Coaching live** » : Séquences courtes de coaching visant l'intégration des principaux concepts théoriques du coaching : posture, coach attitude, écoute, questionnement, ...
- ✓ **Analyse de séquences filmées de coaching**

Travail en sous-groupes pour identifier les compétences clés mises en œuvre (ou non) par le coach.

MODULE 2 : Coaching de l'individu dans son système (équipes et organisations) (3 jours)

L'individu dans son système : équipe et organisation

- Découvrir les notions clés de l'approche systémique et leur impact en coaching
- Comprendre la complexité des systèmes pour mieux accompagner les individus dans leurs équipes et leurs organisations

Développer sa posture et ses compétences de coach

- Développer sa présence de coach
- Accompagner les prises de conscience chez le client et l'émergence d'idées nouvelles
- Reconnaître le cadre de référence de son client

Conduire un processus de coaching et organiser ses séances

- Bâtir une relation de confiance avec le coaché
- Passer de la demande du client au contrat de coaching : objectifs, indicateurs et enjeux,

Bâtir les fondations d'une relation éthique et professionnelle

- Comprendre les fondamentaux de la déontologie du coach ICF
- Savoir présenter une démarche de coaching à un client
- Incarner un état d'esprit coaching et une pratique professionnelle du coaching

Étude de cas : « Alpha » (1^{ère} partie) : Comprendre le processus de coaching individuel

- ✓ Utiliser des grilles du coaching
- ✓ Analyser la demande et les enjeux du client
- ✓ Élaborer des hypothèses de travail

MODULE 3 : Entraînement au coaching individuel (2 jours)

Module orienté vers l'entraînement et la pratique du coaching individuel selon les compétences ICF

Caractéristiques et exigences du contrat de coaching

Connaitre les principaux outils pour gérer le stress et les émotions du coach et des coachés

- Savoir identifier et reconnaître les émotions chez soi et chez autrui
- Utiliser les émotions pour améliorer les processus cognitifs et le changement

Coaching live et feedback

Tout au long de ce module, des séquences de coaching seront réalisées en sous-groupes pour.

- ✓ Pratiquer la posture de coach et utiliser la grille de 8 compétences d'ICF
- ✓ Identifier les points forts et les axes d'amélioration

Exercice d'application : Apprendre à travailler sur l'identité du coaché

Exercice permettant de cerner les différents niveaux d'identité du coaché et de comprendre :

- ✓ Quelles sont les sources de motivation et d'énergie ?
- ✓ Quels sont ses freins ?

Fin du module : Vérification des connaissances et mise en place du mentoring individuel

- ✓ Évaluation des connaissances acquises par les participants conformément aux prérequis du Level 1 ICF.

MODULE 4 : Coaching individuel (3 jours)

Développer la maîtrise des 8 compétences du coach au niveau Level 2 ICF

Approfondir les notions clés du coaching individuel

Maîtriser les grilles et outils complémentaires du coaching individuel

- Approfondir l'utilisation de l'approche systémique en coaching individuel
- Autres grilles de diagnostic et de mise en action (PCM, CNV...)

Identifier et savoir utiliser les questions « puissantes » :

- Favoriser la réflexion du coaché
- Créer une ouverture vers d'autres perspectives
- Stimuler le potentiel du coaché
- Interroger les croyances et les représentations du coaché

Identifier les différents types de personnalités des coachés :

- Découvrir différents modèles
- Évaluer l'intérêt de ces outils pour le coach

Étude de cas : « Alpha » (2^{ème} partie) : Comment prendre en compte l'introduction d'un nouvel élément dans le coaching individuel

Suite de l'étude d'un cas à partir du compte-rendu des sessions de coaching 3 et 4

- ✓ Comprendre l'impact des éléments nouveaux
- ✓ Identifier de nouvelles pistes de travail possibles

Coaching live : Séquences de coaching observées avec feedback et mentoring individuel

Supervision du stage pratique

- ✓ Prendre du recul par rapport à sa pratique
- ✓ Obtenir des pistes concrètes / des mises en garde par rapport à sa situation
- ✓ Approfondir sa réflexion et prendre en compte plusieurs points de vue

MODULE 5 : Introduction Coaching Équipes et Organisations (3 jours)

Comprendre ce qu'est le coaching d'équipe et le rôle du coach d'équipes

- Distinguer le coaching d'équipes des autres formes d'accompagnement d'une équipe
- Comprendre les missions et la posture du coach d'équipe

Reconnaitre les différentes étapes d'un coaching d'équipe

- Connaitre les méthodes et outils de diagnostic de la demande du client
- Identifier les principaux domaines d'intervention en coaching d'équipes
- Découvrir les principes de l'accompagnement du changement en organisation

Explorer les outils de base du coaching d'équipe

- Appréhender l'équipe comme un système : Les apports de l'approche systémique pour le coaching d'équipe
- Analyser les stades de maturité d'une équipe
- Identifier les jeux de pouvoir et d'influence au sein des équipes et des organisations

ÉTUDE DE CAS « Beta »

- ✓ Réaliser un diagnostic à l'aide des concepts et grilles étudiés
- ✓ Concevoir un dispositif d'accompagnement d'une équipe dans le changement

Cas pratique de groupe : Expérimenter un accompagnement d'équipes

- ✓ Quelle démarche proposer ? Quels comportements adopter ?
- ✓ Quels écueils éviter ? Quels facteurs de réussite ?

MODULE 6 : Professionnalisation (2 jours)

Se préparer à la certification Level 2 ICF : Sessions de pratique dans les conditions semblables à la certification (critères d'évaluation, feedback...)

Approfondissement de thématiques en fonction des besoins des participants :

- Approche systémique
- Grilles et outils du coach
- Processus de coaching
- Questions déontologiques
- Les types de coaching individuels : coaching stratégique, de performance, de progrès, de positionnement, de prise de poste,...
- Les processus à l'œuvre entre coach et coaché : processus parallèle, projection, ...
- La conduite des séances tripartites,

Autodiagnostic et entraînement aux autres étapes de la certification

- ✓ Identité professionnelle et présentation de l'étude de cas

MODULE 7 : Certification (2 jours)

L'examen final de certification Level 2 se déroulera en 3 temps :

- Épreuve théorique écrite
- Épreuve orale d'identité professionnelle et évaluation des pratiques de coach
- Épreuve pratique de Coaching Live

La réussite des trois épreuves permet d'obtenir la certification.

Les participant(e)s pourront ensuite obtenir les différents niveaux d'accréditation internationale selon leur nombre d'heures de pratique de coaching (ACC, PCC).

Jury de certification : composé de la Direction Pédagogique et des membres de l'équipe pédagogique.

MODULE 8 : Valoriser sa posture et son identité de coach (2 jours)

Intégration des compétences et outils du coach en tant que prestataire, manager ; RH ou opérationnel.

Développer et valoriser sa posture de coach

- Formaliser son positionnement et sa proposition de valeur
- Élaborer sa présentation de coach (pitch)

Construire son plan de développement commercial

- Analyser son marché
- Définir sa cible commerciale
- Expliciter les bénéfices de l'intervention
- Identifier des opportunités de coaching

Développer son réseau professionnel

- Cartographier et animer ses réseaux de contacts

Conduire et piloter ses missions

- Élaborer un diagnostic d'intervention à partir de la demande
- Contractualiser la relation de coaching
- Réaliser les missions et les évaluer

Élaborer sa stratégie marketing et son plan de communication

- Faire vivre son image
- Se faire connaître et reconnaître

Séances en plénière et ateliers sur des cas pratiques en sous-groupes adaptés aux situations des participants : le manager ou RH en entreprise, le coach en prestataire de service externe, le business coach avec des entrepreneurs,...

Annexe 1 : Règlement intérieur

Conforme aux articles L6352-3 et L6352-4 et R6352-1 à R6352-15 du Code du travail

PRÉAMBULE

Article 1 – Objet et champ d’application du règlement

Le présent règlement s’applique à toutes les personnes participantes à une action de formation organisée par l’organisme de formation Variations International – Activision Coaching Institute.

Le règlement définit les règles d’hygiène et de sécurité, les règles générales et permanentes relatives à la discipline ainsi que la nature et l’échelle des sanctions pouvant être prises vis-à-vis des stagiaires qui y contreviennent et les garanties procédurales applicables lorsqu’une sanction est envisagée.

Toute personne doit respecter les termes du présent règlement durant toute la durée de l’action de formation.

SECTION 1 : RÈGLES D’HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

Article 2 - Principes généraux

La prévention des risques d’accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect :

- ✓ Des prescriptions applicables en matière d’hygiène et de sécurité sur les lieux de formation, qu’elles soient édictées par le propriétaire des lieux ou par le formateur.
- ✓ Plus généralement, de toute consigne imposée soit par le propriétaire du lieu de formation, soit par le formateur.

Chaque stagiaire doit ainsi veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières en matière d’hygiène et de sécurité. S’il constate un dysfonctionnement il doit en avvertir immédiatement le formateur.

Le non-respect de ces consignes expose la personne à des sanctions disciplinaires.

Article 3 - Consignes d’incendie

Les consignes d’incendie à respecter sont celles édictées par le propriétaire des locaux dans lesquels se déroule la formation. Elles doivent normalement être affichées dans ou non loin de la salle de formation et inclure un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours. Le stagiaire doit pouvoir en prendre connaissance aisément.

En cas d’alerte, le stagiaire doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du formateur, du propriétaire des lieux et des services de secours.

Tout stagiaire témoin d’un début d’incendie doit immédiatement en avvertir le formateur.

Article 4 - Boissons alcoolisées et drogues

L’introduction ou la consommation de drogue ou de boissons alcoolisées dans les locaux est formellement interdite. Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d’ivresse ou sous l’emprise de drogue dans une salle de formation.

Les stagiaires auront accès lors des pauses aux postes de distribution de boissons non alcoolisées ou à un point d’eau.

Article 5 - Interdiction de fumer

Il est formellement interdit de fumer dans les salles de formation et plus généralement dans l’enceinte des entreprises ou des hôtels qui hébergent les formations.

Article 6 - Accident

Le stagiaire victime d'un accident - survenu pendant la formation ou pendant le temps de trajet entre le lieu de formation et son domicile ou son lieu de travail – ou le témoin de cet accident doit en avvertir immédiatement le formateur.

Ce dernier entreprend les démarches appropriées pour requérir si nécessaire des soins d'urgence et contacte le service RH dont dépend le blessé si la formation est financée par son entreprise.

SECTION 2 : DISCIPLINE GÉNÉRALE

Article 7 - Assiduité du stagiaire en formation

Article 7.1. - Horaires de formation

Les stagiaires doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par l'organisme de formation. Le non-respect de ces horaires peut entraîner des sanctions.

Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage. Les absences sont limitées par les règles d'obtention de la certification et spécifiées dans la charte du participant remise en début de programme à chaque participant.

Article 7.2. - Absences, retards ou départs anticipés

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avvertir le formateur et s'en justifier.

L'organisme de formation informe immédiatement le financeur (employeur, administration, Région, Pôle emploi...) de cet événement.

Tout événement non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires.

De plus, conformément à l'article R6341-45 du Code du travail, le stagiaire dont la rémunération est prise en charge par les pouvoirs publics s'expose à une retenue sur sa rémunération de stage proportionnelle à la durée de l'absence.

Article 7.3. - Formalisme attaché au suivi de la formation

Le stagiaire est tenu de renseigner la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de l'action. Il peut lui être demandé de réaliser un bilan de sa formation.

A l'issue de l'action de formation, il se voit remettre une attestation de présence au stage, à transmettre selon le cas à son employeur/administration ou à l'organisme qui finance l'action.

Le stagiaire remet, dans les meilleurs délais, à l'organisme de formation les documents qu'il doit renseigner en tant que prestataire (demande de rémunération ou de prise en charges des frais liés à la formation ; attestations d'inscription ou d'entrée en stage...).

Article 8 - Accès aux locaux de formation

Sauf autorisation expresse du formateur, le stagiaire ne peut :

- ✓ Entrer ou demeurer dans les locaux de formation à d'autres fins que la formation.
- ✓ Y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à la formation.
- ✓ Procéder, dans les locaux de formation, à la vente de biens ou de services.

Article 9 - Comportement

Le stagiaire est invité à se présenter à l'organisme en tenue vestimentaire correcte.

Il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations.

SECTION 3 : MESURES DISCIPLINAIRES

Article 10 - Sanctions disciplinaires

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction prononcée par le responsable de l'organisme de formation ou par le formateur. Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- ✓ Rappel à l'ordre.
- ✓ Avertissement écrit par le responsable de l'organisme de formation.
- ✓ Exclusion temporaire de la formation.
- ✓ Exclusion définitive de la formation.

Le responsable de l'organisme de formation ou le formateur informe de la sanction prise, l'employeur du salarié stagiaire ou l'administration de l'agent stagiaire et/ou le financeur du stage.

Article 11 - Garanties disciplinaires

Article 11.1. – Information du stagiaire

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

Toutefois, lorsqu'un agissement, considéré comme fautif, a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et éventuellement, que la procédure ci-après décrite ait été respectée.

Article 11.2. – Convocation pour un entretien

Lorsque le responsable de l'organisme de formation ou le formateur envisage de prendre une sanction, il est procédé de la manière suivante :

- ✓ il convoque le stagiaire à un entretien par tout moyen approprié compte tenu du contexte de la formation.
- ✓ il lui précise la possibilité de se faire assister par une personne de son choix stagiaire ou salarié de l'entreprise ou institution qui finance la formation.

Article 11.3. – Déroulement de l'entretien

Au cours de l'entretien, le responsable de l'organisme de formation ou le formateur indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.

La sanction fait l'objet d'une notification orale et si nécessaire écrite et motivée au stagiaire sous forme d'un mot remis contre décharge.

Fait à Paris, le 29 mai 2017.